Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes

Band: 5 (1879)

Heft: 3

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tions suivantes et ainsi peu à peu la correction du Rhin telle qu'elle a été faite sera plus assurée d'un résultat durable.

Le même journal spécial (nº 24 de l'Eisenbahn, qui se publie à Zurich), contient en outre un article de M. Oppikofer, autrefois ingénieur-adjoint pour la correction du Rhin, à Saint-Gall. Je n'ai pas à entrer en discussion au sujet des observations de cet ingénieur sur la priorité ou le mérite de ses idées sur les détails de l'endiguement. Je me borne à signaler cet article aux lecteurs que cette polémique peut intéresser. Une discussion technique entraînerait trop loin pour le but de cette notice. Toutefois, je me plais à signaler que M. Oppikofer a soutenu le principe des digues insubmersibles et à simple ligne et qu'il a donné d'excellentes raisons pour cela. Cependant, il abandonne trop aisément la précaution d'une seconde ligne de digues élevées, capables de préserver la contrée dans le cas d'une de ces crues extraordinaires qui se produisent rarement, mais cependant plusieurs fois dans un siècle.

Les digues principales, fondées sur un lit de fascinage, protégées par un massif de solides matériaux à leur pied, revêtues en perrés, d'un profil très résistant, leur masse généralement faite d'un gros gravier, ces digues principales, dis-je, peuvent résister à une pression considérable et résistent en effet sur toute la ligne; mais le danger ne vient pas tant de la forte pression qu'elles subissent quelquefois quand les eaux sont bien hautes et leur courant actif, il vient surtout des affouillements qui se font au pied, sous les fondations; parfois ces affouillements se font au-dessous du niveau des eaux ordinaires et même des basses eaux, ils commencent par détacher le sable, le menu gravier, puis, peu à peu, les matériaux plus lourds perdant leur équilibre glissent ou roulent, ouvrant un point faible dans lequel l'eau se précipite, aggravant le mal de minute en minute, en sorte que des digues très solidement établies sont parfois entamées en peu d'heures, les brèches s'agrandissent rapidement et c'est ainsi qu'une dégradation d'abord insignifiante peut devenir en quelques instants une brèche redoutable.

Le second rang de digues, disposé comme le sont les arrièresbords, est dans ce cas une sécurité; les habitants, avertis du danger par les appels ou les signaux des gardes, peuvent rapidement travailler à prévenir l'agrandissement de la brèche et souvent la rendre inoffensive ou sans importance. Dans tous les cas, les digues d'arrière-bord recevant un courant déjà bien amorti peuvent résister jusqu'à la fin de la crue et ainsi protéger le sol en arrière.

C'est ainsi que je comprends le fonctionnement de ces deux rangs de digues.

Quant à se borner à un seul rang de digues insubmersibles il est bon et naturel en lui-même, mais à la condition de n'être jamais affouillé ni dégradé, et le Rhin, par la nature de son sous-sol, ne peut jamais être qualifié d'inattaquable et à la condition aussi qu'il puisse être déclaré absolument insubmersible, ce qui de l'aveu de tous serait un peu téméraire. Nul ne peut dire que les plus grandes crues connues ne seront jamais dépassées dans l'avenir, il n'y a pas d'ailleurs, selon moi, à s'inquiéter de la possibilité de voir les terrains entre les deux lignes de digues relevés au point de ne plus remplir utilement le rôle qu'on leur demande, comme de voir un jour le niveau du lit et celui de l'eau tellement élevés, qu'il faille recourir à une surélévation de tout l'endiguement. Cette crainte expri-

mée par divers auteurs est un peu chimérique, car elle suppose un relèvement très notable, tandis que nous voyons au contraire que les endiguements ont pour but de favoriser l'entraînement des charriages et même l'approfondissement du lit par l'action du courant lui-même, or j'ai indiqué plus haut que dans certaines sections cet effet est obtenu dans une mesure assez encourageante, et en définitive l'obligation d'exhausser les digues en tout ou en partie dans les siècles à venir, n'est pas pour effrayer beaucoup, vu le peu de probabilité qui existe et le long espace de temps qui peut s'écouler avant cela.

Le rétrécissement du lit à la dimension adoptée jointe à la solidité des digues contre tout affouillement dangereux pour prévenir les grandes brèches, peut amener avec le temps un approfondissement efficace et retarder d'autant l'époque où l'on éprouverait le besoin de relever les digues que la génération actuelle vient de reconstruire si coûteusement.

Les grandes brèches ont pour effet de jeter souvent une forte partie du fleuve sur la plaine latérale, de diminuer ainsi la masse d'eau en mouvement dans le lit principal, celle-ci affaiblie d'autant, laisse déposer ses charriages et provoque un rapide relèvement du lit. Chaque fois qu'une irruption s'est produite dans les crues dont nous avons été témoin, le lit audessous de la brèche s'est trouvé encombré et relevé par de nouveaux dépôts fort longs à faire disparaître, tandis que la concentration du courant dans son lit normal lui donne la force de pousser ses charriages de plus en plus loin. Le premier rang de digues fortement revêtues de forts matériaux, a pour but de concentrer le courant dans ces limites; les secondes digues n'ont plus pour effet que de contenir les eaux et protéger la contrée dans les cas momentanés d'une crue extraordinaire, ce qui n'est jamais de longue durée.

CONCOURS DE PROJETS DE CASERNES POUR LA 1^{re} DIVISION

Rapport à la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, par J.-J. Lochmann, ingénieur.

Monsieur le Président et Messieurs,

Dans sa séance du 21 juin dernier, votre Société a décidé « en prévision de la clôture du concours pour le projet, des casernes de Lausanne, de désigner entre ses membres une commission chargée d'examiner ces projets, et de lui faire rapport sur ces travaux, afin de servir de base à une discussion dans l'une des plus prochaines séances de la Société. »

Cette commission a été composée de :

MM. Jaquerod, architecte à Aigle.

P. Charton, » à Lausanne.

Ed. van Muyden, architecte à Lausanne.

E. Colomb, ingénieur

))

J.-J. Lochmann, ingénieur

Ce dernier a été désigné comme rapporteur.

Elle s'est assemblée dès le premier jour de l'exposition des projets, savoir le 23 juillet, et a fonctionné jusqu'à la clòture de l'exposition, en ayant 8 séances, tant au Musée Arlaud que dans les bureaux du département militaire, qui avait bien voulu mettre à notre disposition les mémoires et devis des projets exposés.

Les bases de notre rapport et nos conclusions ont été fixées

dans notre dernière séance le 30 juillet à 7 heures du soir, à l'instant où l'exposition publique était fermée et avant que le jury du concours se soit rassemblé. Nos observations sont donc complètement indépendantes des prononcés du jury, et nous avons décidé de ne les modifier en rien quand nous connaîtrions son verdict.

Ceci posé, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport suivant, lequel est divisé en cinq parties bien distinctes.

Dans la première nous analysons le programme donné.

Dans les trois chapitres suivants nous groupons et discutons les projets présentés, qui sont au nombre de 31.

Dans la cinquième partie, nous discutons les questions des divers groupes et ce qui, selon nous, pourrait être admis comme étude définitive, et nous en tirons quelques conclusions qui, nous l'espérons, pourront servir de base à une discussion sérieuse de la question dans le sein de notre Société.

CHARITRE PREMIER

Examen du programme.

Le concours dont il s'agit a été décidé par le Grand Conseil du canton de Vaud qui n'était pas satisfait des études faites précédemment et qui voulait en outre fixer une limite de dépense qui ne devait pas être dépassée.

Il adopta le chiffre de 350 000 fr. non compris le mobilier, et chargea, si nous ne faisons erreur, le Conseil d'Etat de faire le concours en donnant un programme détaillé. (Voir *Bulletin du Grand Conseil.*)

Nous ne savons pas quel projet de programme a été présenté par les experts et membres du Grand Conseil consultés, mais nous estimons que le programme remis n'était pas suffisant. Il était peu précis, pas assez détaillé.

Pour un concours qui limitait le chiffre du devis, il aurait fallu préciser beaucoup mieux ce qui était demandé ou désiré.

Le programme donné n'était en somme que la reproduction plus ou moins textuelle de la convention passée entre la Confédération et l'Etat de Vaud. Comme convention entre deux Etats, alors qu'on peut et doit conférer et discuter longuement, approuver ou modifier les plans présentés, la rédaction était suffisante, d'autant plus qu'on voulait laisser le plus de liberté possible au canton.

Mais pour fixer une étude de détail, un plan aussi définitif que possible, il n'en était plus de même. Ce manque de définition de ce qu'on voulait a, nous le savons d'une manière certaine, écarté beaucoup de concurrents; en outre, l'obligation d'arriver à un prix de 350 000 fr. en a encore écarté davantage.

Pour arriver à ce chiffre de 350 000 fr., il fallait ou bien rester dans des conditions de simplicité extrèmes qu'on semblait d'autre part ne pas pouvoir accepter, ou bien faire des devis pour les besoins de la cause.

Plusieurs concurrents ont pris l'un ou l'autre de ces partis. Les premiers se trouvent d'emblée devoir présenter des projets inférieurs à tous égards à ceux de leurs collègues; les seconds risquent de voir leurs devis critiqués et révisés par le jury et nous espérons bien qu'il en sera ainsi, car sans cela il en résulterait une injustice pour ceux qui ont fait des devis et qui, en appliquant des prix réels et possibles, ont été conduits à dépasser ce chiffre de 350 000 fr.

Pour le bien de la question, et pour que le résultat du con-

cours fût sérieux, nous aurions désiré un programme tout à fait explicite. Il aurait fallu préciser! Voulait-on des baraques ou des bâtiments proprement dits? Voulait-on des quartiers militaires ou des casernes uniques?

Il semble que l'autorité aurait pu mieux conclure, vu les études faites antérieurement tant pour la Ponthaise que pour la Cité et autres places d'armes.

Enfin, pour éviter des recherches et des études préliminaires trop longues, à des techniciens non militaires, on aurait pu aussi mieux indiquer ce qu'on souhaitait comme répartition tactique de la troupe et de ses logements.

Pourquoi encore sous lettre O demander une place pour le bataillon en ligne ou en colonne ouverte par compagnie, tandis que le terrain choisi ne rend pas cette formation possible.

Comment peut-on espérer concilier le prix de 350 000 fr. demandé à l'article 4 et comprenant tout, même l'imprévu, les terrassements, les égoûts, l'eau, le gaz et les honoraires d'architectes, avec les conditions de bon goût et de solidité prévues avec raison à l'article 5.

A l'art. 6, on demande beaucoup de travail et à l'art. 7 on restreint trop le temps accordé pour le faire. A l'art. 8 on fixe une exposition publique des projets et à l'art. 9 on parle du jury à l'examen duquel ces projets seront *ensuite* soumis.

Il y a dans tout cela des contradictions frappantes et des infractions aux usages admis.

Nous savons que dans d'autres pays l'exposition publique précède quelquefois l'examen du jury, mais chez nous, nous n'avions pas encore vu procéder de cette manière.

Enfin, l'art. 12, quoique pouvant se justifier, était aussi de nature à écarter des concurrents sérieux, qui désirent non seulement obtenir un prix plus ou moins considérable, mais aussi avoir du travail et attacher leur nom à un ouvrage important.

Tels sont, selon nous, les points critiquables de ce programme qui font qu'après le concours, la question, déjà si retardée de nos casernes de la 1^{re} division, ne se trouve pas sensiblement plus avancée qu'avant, et qui fera que le canton de Vaud ne pourra pas fixer un plan pour le 1^{er} août 1879 comme cela était convenu. Si l'on avait déterminé à l'avance et par experts quel mode de construction on désirait, et qu'on eût bien détaillé ce que l'on demandait, le concours aurait pu donner un résultat définitif et réel.

Mais comme cela a eu lieu, il ne sera, comme nous allons le faire voir dans les chapitres suivants, et comme c'était du reste à prévoir, qu'une phase nouvelle dans l'étude.

Dans les trois chapitres qui vont suivre nous groupons les projets en classe et dans chaque classe nous les mettons dans l'ordre que nous croyons devoir admettre comme étant celui qui représente leurs mérites réciproques.

CHAPITRE II

1re Classe de projets.

Groupement en un seul bâtiment mais à rez-de-chaussée seulement.

a) Brique et fer. -b) S. H. E. D.

Ces projets représentent une idée nouvelle peu architecturale en somme, mais très constructive.

Dans Brique et fer, le mieux étudié de ces deux projets,

comme dans S. H. E. D, nous trouvons l'adoption du rez-dechaussée pour le logement de la troupe avec des pavillons d'ailes et du centre, ayant un étage pour les différentes parties du service administratif, logements des officiers, etc., etc.

Les deux bâtiments sont coupés par des corridors en croix et sont couverts par des toits successifs, système employé dans les filatures et beaucoup d'autres bâtiments purement industriels.

Cette disposition est critiquée par les architectes qui craignent par-dessus tout les gouttières dans les constructions; mais les ingénieurs pensent que l'entretien et que la question de la neige ne sont pas des difficultés insurmontables.

Avec ce système on arrive à obtenir dans un même bâtiment rectangulaire, un espace couvert très considérable qui ne pourrait en aucun cas être obtenu avec le système ordinaire des constructions uniques.

Tout est massé, tout est réuni. Les façades sont donc réduites à leur plus simple expression et les charpentes sont simples.

Dans Brique et fer, les détails sont mieux étudiés que dans S. H. E. D. On a fait quatre réfectoires de compagnie dans le centre du bâtiment, et le tout est entouré d'une galerie couverte augmentant les dévestitures et facilitant beaucoup le service.

Nous voudrions même que sur la façade principale il y eut deux petits escaliers permettant l'accès direct de ces galeries afin que deux compagnies y arrivassent facilement, et que deux compagnies seulement eussent à pénétrer et sortir par les corridors en croix qui ont trop peu de largeur.

Les réfectoires au centre du bâtiment ont des avantages incontestables mais aussi des inconvénients marqués. L'odeur de cuisine se répandra très facilement et sera bientôt implantée dans le local; il est vrai que si l'on construit avec une charpente en fer, cet inconvénient serait moindre.

Ces réfectoires sont du reste un peu loin de la cuisine de la troupe qui est à l'extérieur, disposition que nous ne saurions qu'approuver.

Les officiers sont logés aux ailes du rez-de-chaussée et à l'étage. Les chambres du rez-de-chaussée n'ont, pour la plupart, qu'une porte vitrée donnant sur la galerie, et les corridors, là où il y en a, sont trop étroits.

Ce reproche doit être plus spécialement noté à l'étage supérieur et les escaliers qui y conduisent, ainsi que ceux qui mènent à ce 1^{er} étage du pavillon central, où se trouve entre autre la salle du rapport, sont étroits et sombres.

La cantine est en dehors, elle est un peu petite, mais pour les soldats du moins, ce défaut est compensé par la belle étendue des réfectoires.

Le mémoire est bien, même tout à fait bien développé; le devis bien raisonné indique un prix de 400 000 fr. pour la construction des fermes et planchers avec poutraisons en fer, et de 360 000 fr. si l'on prend du bois, cela fait 530 fr. par homme avec du fer, et 465 fr. avec du bois.

Les auteurs font l'offre formelle de prendre cette construction à forfait pour ces prix; ce devis sérieux nous plaît à tous égards. Le cube total des constructions est de 38 859^{m3}; la cantine et les latrines en plus. Sur ce chiffre sont compris les galeries et les promenoirs.

Si on admettait ce système ingénieux et nouveau nous de-

manderions plus d'espace dans les couloirs de la troupe et des officiers, plus de place dans les escaliers, et il en résulterait une augmentation de surface rendant les prix indiqués insuffisants.

Voilà donc un projet des plus simples, des plus ingénieux et des plus économiques qui dépasserait déjà le chiffre fixé par le programme.

S. H. E. D partage les inconvénients et les avantages énumérés plus haut, cependant les corridors sont plus larges, les dévestitures intérieures sont mieux ménagées, mais il n'y a pas de réfectoires et les chambres de la troupe sont trop étroites.

La cantine est absolument insuffisante.

La galerie du pourtour n'existe pas et nous pensons qu'avec ce système elle est nécessaire à tous égards.

La cantine est masquée par le bâtiment principal. Devis 351 435 fr. 50.

Le cube des constructions est d'environ 46 800 mètres.

Ce cube est plus fort que celui de *Brique et fer* et le prix moins élevé. Les prix sont-ils peut être un peu bas?

En raison de ces considérations nous trouvons que ce projet est inférieur au précédent, mais a la même idée fondamentale.

Le terrain pris pour le bâtiment dans ces deux projets, est très économisé, et il y a sur le terrain fixé une grande place qui reste disponible.

Quant à la division tactique de la troupe et des officiers elle est meilleure à *Brique et fer* qu'à S. H. E. D.

Nous dirons même que dans le premier elle est tout à fait convenable et bien entendue.

Dans Brique et fer on peut s'arranger à placer le bataillon de 774 hommes, mais pas dans S, H, E, D.

Dans les deux projets nous craignons un peu pour l'éclairage et surtout pour la ventilation des chambres.

Si nous nous sommes beaucoup étendus sur l'examen de ces deux travaux, c'est à cause de leur idée nouvelle.

Qu'il nous soit permis de féliciter leurs auteurs de leur courage et de leur indépendance d'opinion.

Notre manière de voir à cet égard ne sera pas partagée par chacun, mais les ingénieurs-constructeurs et surtout les militaires, verront dans cette idée le point de départ d'une étude possible et admissible.

Il ressort encore de l'étude de ces deux projets que le mètre cube de bâtiment, à peu près uniquement à rez-de-chaussée et à grande subdivision, construction légère et économique, revient à un prix d'au moins 8 fr. si ce n'est 10 fr. le mètre cube, et qu'il serait difficile d'admettre un prix d'unité inférieur ou même aussi bas pour des bâtiments à plusieurs étages et à façades plus ou moins recherchées.

Disons, en terminant ce chapitre, que le projet *Mitraille* a certaines analogies avec ceux qui précèdent, mais cependant il emploie partout un rez-de-chaussée et un étage et occupe cependant une étendue de terrains presque aussi considérable. Il a en outre des corridors très et même trop vastes et serait par conséquent d'un prix excessif. Nous dirons encore un mot à cet égard à la fin du chapitre des bâtiments uniques, mais nous devrions en parler aussi maintenant, puisqu'il a beaucoup de rapport dans son groupement des logements de la troupe avec *Brique et fer* et S. H. E. D.

CHAPITRE III

IIº Classe de projets.

Quartiers militaires.

Les projets que nous classons sous cette dénomination étaient au nombre de huit, et nous pensons que s'ils n'ont pas été plus nombreux, malgré que ce soit un genre de construction très goûté, actuellement surtout en tenant compte des exigences du service militaire, c'est parce que les concurrents craignaient d'être entraînés trop loin dans la question du coût.

Par quartier militaire, nous entendons les groupements de de plusieurs bâtiments comprenant tous les services et, plaçant autant que possible les sous-officiers et officiers avec leur troupe, et les officiers d'état-major et le corps d'instructeurs à une certaine distance de celle-ci. Tout est disposé pour économiser le temps, rendre la surveillance facile et aider l'instruction.

Les écuries et infirmeries peuvent avec avantage être écartées du groupe principal.

Tout cet ensemble comprend généralement une cour intérieure servant de place de rassemblement.

Ces projets sont:

- 1. Fortiter in re.
- 2. Morat.
- 3. *Pax*.
- 4. Incognito.
- 5. X.
- 6. Pauvreté n'est pas vice.
- 7. Lausanne.
- 8. Tête de Bellone.

Nous allons dire quelques mots de chacun de ces projets en nous étendant surtout sur les quatre premiers.

1. Selon nous le groupement de Fortiter in re serait le meilleur, s'il était admissible sur le terrain donné. L'ensemble de ses constructions qui sont toutes liées entre elles et ne formant en somme qu'un seul bâtiment, comprend une cour carrée, ou à peu près, ayant les dimensions nécessaires pour rassembler la troupe. Tout entre et sort par une seule porte. Le service de garde est donc réduit à sa plus simple expression, et pour peu qu'on place, ce qui n'est cependant pas le cas au projet que nous étudions, de légers grillages aux fenêtre extérieures du rez-de-chaussée, tout peut se fermer avec une seule clef.

Le chef supérieur peut avoir ainsi tout en mains.

Mais si ces bâtiments ainsi conçus sont possibles et même recommandables quand on a un terrain horizontal ou à peu près, ils ne le sont pas pour un terrain qui présente de 6 à 7 mètres de déclivité dans le sens des faces du carré et 13 mètres dans le sens de sa diagonale.

Il faudrait ou faire des mouvements de terre tout à fait inadmissibles et des murs de soutènement en conséquence, ou bien faire des décrochements dans les niveaux des bâtiments qui nuiraient considérablement à leur effet général et compliqueraient leur distribution intérieure.

C'est pour éviter cela, pensons-nous, que presque tous les autres auteurs de quartiers militaires ont séparé leurs divers services en plusieurs corps de bâtiments. Au surplus, à part cette disposition d'ensemble qui est bonne et que nous citons comme le type qu'il serait bon de pouvoir admettre, le projet *Fortiter in re* est peu étudié comme façades et laisse aussi à désirer comme étude de détails.

Tout en ayant une bonne répartition tactique de la troupe, il n'y a pas de réfectoires et, en l'absence de ceux-ci, il y a une cantine insuffisante.

Nous remarquons aussi un trop grand nombre d'escaliers.

Le devis de ce projet est indiqué à 350 000 fr., il est vrai que l'auteur a omis de faire rentrer dans ce prix les honoraires d'architectes et les dépenses imprévues, et qu'il doit avoir établi ses prix sur des unités bien faibles, car si l'on comptait ses bâtiments à 10 fr. le mètre cube on aurait une somme de 591 100 fr., et si on les compte à 15 fr. ce qui ne serait pas très loin de compte pour un bâtiment à étages, cela donnera 886 650 fr.

Une moyenne de 650 000 à 700 000 fr. semble devoir être le vrai, encore faudrait-il ajouter tout ce que veut l'art. 4, deuxième alinéa du programme.

En conséquence, tout en rendant à ce projet tout l'hommage qui lui est dû, grâce à son groupement, nous pensons qu'il n'est pas admissible dans les circonstances de terrain où nous nous trouvons.

Ce projet pourrait-il aussi contenir le bataillon de 774 hommes?

2. En passant au projet *Morat*, nous nous trouvons en présence d'une étude sérieuse à tous égards, et, disons-le, une fois le type des quartiers militaires admis avec des bâtiments non reliés, en face du projet qui nous plaît le mieux dans le concours. Il se compose de 7 bâtiments, l'infirmerie étant en dehors du groupe des 6 bâtiments principaux. La répartition tactique de la troupe ne laisse rien à désirer et le bataillon de 774 hommes trouverait facilement à s'y loger.

Il y a une cantine de soldats servant en même temps de réfectoire, qui a une place suffisante pour mettre à table de 5 à 600 hommes, elle a 480 mètres de surface.

Les salles de théorie et de logements d'officiers sont largement suffisantes. La cour est vaste et les abords bien ménagés.

L'aspect des bâtiments est satisfaisant, et tout nous semble admissible si ce n'est le prix de revient qui est accusé par l'auteur à 540 000 fr., et que nous estimons encore bas.

Après les louanges les critiques!

A-t-on suffisamment tenu compte des terrassements dans le projet?

Il serait bon de mettre les escaliers du bâtiment des casernes en deux demi-rampes retournant sur un palier. On aurait ainsi moins de parcours au corridor d'en haut et la circulation y gagnerait.

Les latrines se trouveraient pour le 1^{er} étage à mi-hauteur, mais l'inconvénient ne serait pas grand.

Les trois bâtiments de la façade principale pourraient, avec très grand avantage, soit au point de vue du prix, soit à celui du service, être groupés en un seul qui aurait un large passage central.

Les toits ont partout trop de développement, et le pavillon des officiers est traité avec trop de luxe tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous pensons qu'en diminuant un peu le réfectoire, en réduisant autant que possible les toitures, en réunissant les trois bâtiments de la façade principale en un seul, on arriverait à une économie très notable. Ainsi donc, si, comme nous l'avons dit plus haut, on admettait le quartier militaire et que l'on consente à dépasser le prix de 350 000 fr., le projet Morat remanié comme nous venons de l'indiquer, serait une solution admissible et même bonne.

3. Pax.

Ce projet, composé de trop de bâtiments séparés, a l'inconvénient d'avoir malgré cela beaucoup d'étages; partout il y a un rez-de-chaussée et au moins un étage, et d'autres corps de bâtiments ont encore un second étage.

On se rapproche donc beaucoup des systèmes à grandes constructions, sans en avoir les avantages.

La distribution est cependant bonne et tout est largement traité.

Les officiers sont trop loin de leur troupe et il y a trop d'officiers ensemble dans une même chambre, et pas de chambre à part pour le capitaine de compagnie.

La répartition générale est trop égrenée, de là complication du service et place perdue. La disposition est tourmentée.

Le cube total de tous ces bâtiments est de 57171^m87 qui coûteraient probablement 16 fr. le mètre cube, soit 914749 fr. 92

Le devis de l'auteur est de 376 641 fr. 97.

Il y a une fort bonne étude dans ce projet, mais les défauts indiqués plus haut nous forcent à le mettre de côté. Nous le mettons cependant en second à cause du sérieux qui a présidé à son élaboration, et de quelques dispositions véritablement bonnes.

4. Incognito.

Ce projet consiste en quatre bâtiments, dont l'un, comprenant les pavillons des officiers et la partie administrative du service, est d'un aspect fort tourmenté. Le projet se compose de 10 planches dont la plus remarquable est la feuille perspective donnant une vue d'ensemble du quartier fort bien rendue.

La cour intérieure est trop petite de moitié pour remplir convenablement son but.

La division tactique est bonne pour la troupe, mais nous voudrions les officiers de compagnie dans le même bâtiment que leurs soldats.

Nous voudrions aussi les sergents-majors et fourriers autre part que dans les combles. Il faut qu'ils soient près des soldats et près des officiers.

Nous ne voyons point de chambre où l'on puisse faire exercer les trompettes. Nous aimerions au besoin sortir les sergents d'avec les hommes. Il est vrai que ce n'était pas demandé au programme, mais cela est possible à organiser dans la plupart des autres projets, mais pas dans celui-là, tout étant trop restreint. Remarquons que d'après la disposition des lits dans les chambres des hommes, le 50 % des recrues auront l'air sur la tète, et que les chambres des hommes sont trop étroites.

Dans l'écurie, trois des chevaux ont leurs râteliers dans les fenêtres qui descendent cependant jusqu'au niveau ordinaire.

Les escaliers nous semblent insuffisants. Signalons aussi des erreurs de construction surtout dans les charpentes.

Les profils du terrain ont été étudiés par l'auteur, mais ils manquent de cotes, et quoiqu'ils soient à l'échelle et que le plan de comparaison soit indiqué, cet élément fera défaut.

Ce projet ne cube que 36 870 mètres cubes; c'est une qualité; mais n'a-t-il pas été resserré à ce point pour arriver si possible au prix de 350 000 fr.

Nous le craignons, car en considérant un bon service il aurait fallu partout un peu plus de place.

Pour ne pas avoir de réfectoire, la cantine des soldats es insuffisante.

Quant au devis, par des chiffres en bloc peu faciles à vérifier, il arrive à 350 000 fr.; mais si nous cubons ce projet comme les autres, et appliquons suivant les bâtiments des prix analogues à ceux que nous avons admis, nous arrivons au chiffre de 488 845 fr. 75, ce qui, avec les terrassements, les honoraires d'architecte, etc., se montera bien de 500 à 520 000 fr. (Ce qui nous fait croire aux prix trop bas de chiffres du devis, c'est que nous avons vu par exemple 203 fr. pour les pavés et 500 fr. pour toutes les clôtures; or, le programme demande que le terrain soit fermé tout autour.)

En somme ce projet qui démontre une grande recherche de l'économie, tout en voulant adopter des constructions à certain effet et un groupement en vogue aujourd'hui, est inférieur selon nous aux trois précédents et surtout à *Morat*, avec lequel il y a une certaine analogie de groupement.

Nous nous arrêterons ici dans notre description et étude détaillée des *quartiers militaires*, mais disons encore quelques mots des quatre derniers projets rentrant dans cette catégorie.

5. X.

Huit baraques séparées, plus deux bâtiments en dehors.

Ce projet simple, trop simple même, suivant les prescriptions du programme, entoure une cour insuffisante.

Les bâtiments sont trop resserrés. Les officiers sont trop loin de leurs hommes.

Le pavillon des officiers nous semble mal compris.

Ce projet cependant tient bien compte des terrassements, et son devis se monte à 323 000 fr. y compris 21 000 fr. d'imprévu.

Il nous semblerait difficile à exécuter pour ce prix, mais dans tout état de cause nous n'en proposerions pas l'acceptation.

6. Pauvreté n'est pas vice reproduit l'idée de projets étudiés précédemment par l'Etat et ses architectes, et qui ont été rejetés par l'autorité, et rappelle la caserne de Schaffhouse.

C'est un grand quartier militaire où tout le logement de la troupe est au rez-de-chaussée, mais les lits, comme à *Incognito*, sont mal placés.

Il partage du reste une partie des défauts de ce dernier projet ainsi que de celui sous lettre X.

Le devis est de 350 000 fr., chiffre dans lequel plusieurs choses ont été omises, et qui ne compte que 5780 fr. pour l'imprévu. Ce chiffre serait évidemment beaucoup plus élevé.

7. Lausanne.

Projet ayant un bon mémoire mais un mauvais groupement de six baraques et deux autres bâtiments.

Les efforts faits pour arriver à un devis de 326 000 fr. sont tout à fait louables, mais ont évidemment conduit l'auteur à se sacrifier à ce chiffre si bas.

8. Tête de Bellone n'est ni un monument, ni un quartier militaire, mais a les défauts des deux.

Il a des parties beaucoup trop élevées et d'autres en rez-dechaussée.

C'est une grande caserne monumentale combinée avec des sortes de baraques ou bâtiments secondaires; le tout sans tenir compte des terrassements et en négligeant encore bien d'autres choses.

CHAPITRE IV

Bâtiments uniques, ou pouvant être considérés comme tels.

Il n'entre pas dans notre idée de faire pour les vingt projets qui composent ce groupe une étude aussi détaillée que pour les précédents et cela pour plusieurs raisons que nous allons énumérer.

- 1º D'abord, beaucoup de ces projets sont semblables.
- 2º Aucun de ces projets ne nous semble pouvoir être admis sans modifications.
 - 3º Beaucoup des travaux présentés sortent du programme.
- 4º Enfin, aucun d'entre eux ne présente des dispositions bien originales et dignes d'être citées.

En tenant compte le plus possible des conditions du programme et spécialement du prix de 350 000 fr., dont on devrait ne pas s'écarter, nous classons comme suit les projets que nous avons remarqués et dont nous nous occuperons plus spécialement.

- A. Mars;
- A². Honneur et patrie;
- B. Pompon;
- C. Sur les bords du Léman;
- C2. Pro patria;
- D. In extremis;
- D2. Un soldat suisse.

A. Mars. Projet simple, sérieusement étudié, ne vise pas à l'effet, mais recherche l'économie, tout en remplissant bien les conditions d'un bon service. Répartition tactique convenable. Cependant il serait à désirer que toutes les chambres d'officiers ne fussent pas au nord.

L'écurie, du reste, devrait être changée de côté.

En somme, tout le projet pourrait, pensons-nous, faire avec avantage un demi-tour, c'est-à-dire changer le nord en sud et le sud en nord. Les fenètres seraient peut-être un peu petites pour 18 hommes et quant à la répartition des hommes, sous-officiers et musiciens, on pourrait grouper un peu différemment sans devoir, pour cela, modifier la distribution. Nous aurions aimé voir un dessin de la façade postérieure; les W. C. et lieux semblables sont insuffisants et mal placés, en raison du grand développement de corridors nécessaires pour y arriver.

Quant aux devis, il arrive à 321 200 fr., soit à 8 fr. 68 c. le mètre cube; le cube total du bâtiment est de 28 000 mètres cubes. Les autres articles font ascender le prix total au chiffre indiqué plus haut.

Quoique ce devis soit, disent les auteurs, basé sur la série de prix de Lausanne, il nous semble qu'il est bien bas et qu'un prix de 12 fr. le mètre cube ne serait pas de trop. (On pourrait tout au moins admettre 10 fr.)

Dans ce cas, le coût total serait environ de 450 000, mais cela n'aurait, selon nous, rien d'excessif, pour obtenir quelque chose de bon.

C'est après bien des discussions que nous avons mis ce projet en premier dans notre classification, mais nous croyons cependant ne pas nous être trompés de beaucoup.

A². Honneur et patrie est une étude que nous plaçons à rang égal à la précédente avec une légère nuance en moins, uniquement pour ne pas parler de deux projets à la fois.

Ce projet est un bâtiment par trop long (160 mètres) et partageant le terrain disponible en deux parties peu utilisables.

Nous aurions préféré, même au prix de plus de terrassements, voir ce bâtiment plus reporté au nord.

La façade *nord* est très tourmentée et l'on pourrait, nous semble-t-il, le simplifier surtout en mettant plus de sous-sols au bâtiment principal. Quoique les entrées principales soient trop étroites et même plus étroites que les corridors aboutis-sants, la façade elle-même nous plaît cependant.

La répartition tactique de la troupe est bonne, mais nous recommanderions de ne pas mettre tous les tambours et trompettes ensemble dans une même chambre. Il vaut mieux les disperser dans les chambres des compagnies, la discipline y gagnera. Il suffira de désigner aux musiciens une chambre pour faire leurs études, un peu à distance des salles de théorie et du service d'administration.

La salle de théorie de 125 hommes est petite.

Les toits sont bien tourmentés et pourraient être simplifiés en arrangeant un peu la façade nord.

Le devis détaillé donne un prix de 331 346 fr. 03 c., mais il est basé sur des prix d'unité trop bas. Nous citons à l'appui de ce que nous avançons que la charpente est comptée à 40 fr. le mêtre cube et que, de ce fait-là, il y aurait probablement une déception de 20 000 fr. au moins.

Ce projet *Honneur et patrie* cube 52 000 mètres qui, comptés à 10 fr., donneraient 520 000 fr., mais, en face d'un devis aussi détaillé, nous ne voulons cependant pas trop insister sur ce point.

B. *Pompon*. Ce projet est un joli rendu avec une bonne façade, ayant cependant un type école, façade qui se présente dans de bonnes proportions, attendu que le bâtiment, au lieu d'être placé tout en longueur, a deux retours en aile. Il en résulte sur une des faces une cour rectangulaire, dans laquelle on peut faire les services ou nettoyages et où on a disposé quatre longs bassins, soit lavabos, un pour chaque compagnie.

La répartition de la troupe est bonne; celle des officiers est moins heureuse, mais elle pourrait se modifier sans grands changements. Il faudrait aussi mieux ménager les dégagements des chambres des sous-officiers et officiers.

Les tambours et trompettes devraient être répartis et non tous rassemblés.

Les instructeurs sont un peu trop disséminés partout, mais cela pourrait aussi se modifier assez facilement.

Les lieux d'aisances sont mal placés et risqueraient de communiquer leur odeur dans l'intérieur du bâtiment, mais on utilise des fosses mobiles.

L'aérage des chambres pourrait être mieux étudié.

Malgré ces observations, nous pensons que ce projet pourrait

servir de base à une étude plus complète et rendre des services. Le cube du bâtiment est de 33 000 mètres; le prix appliqué par l'auteur est de 12 fr. 50 c. Le devis, 412 500 fr., nous semble un peu faible; le prix de 15 fr. serait plus convenable en raison de la construction des faces; il y aurait donc augmentation de $^4/_5$ et le prix probable serait de 495 000 fr.

C. Sur les bords du Léman. Projet contenant de bonnes et mauvaises choses.

Le plan dans son ensemble est bien, mais une répartition par 28 hommes dans chaque chambre ne correspond à aucune division tactique. Il faut avoir ou une section, c'est-à-dire 34 à 36 hommes, ou une demi-section, c'est-à-dire 18 hommes. Cinq chambres par compagnie ne peuvent pas convenir. Il faudrait donc remanier la distribution en conséquence. La façade serait probablement également modifiée, mais il ne faut pas, pour une construction neuve, admettre une telle division de la compagnie.

Les latrines pourraient avec avantage être placées aux extrémités du bâtiment. Il y a trop à deux rampes d'escaliers au corps central.

La cantine de la troupe est trop petite.

Les élévations, qui rappellent les casernes de Thoune, pourraient être mieux étudiées surtout pour ce qui concerne les fenêtres.

Le devis se monte à 359 000 fr., chiffre sur lequel nous trouvons 7000 fr. d'imprévu. Le cube du bâtiment est de 48 240 mètres. A 15 fr., cela ferait 723 600 fr.

Nous croyons que, quoique ce projet ait du bon, on pourra tirer un meilleur parti des trois autres qui ont été analysés précédemment.

C². Pro patria est sur le même pied que le précédent. La répartition de la compagnie en cinq chambres est également inadmissible.

L'élévation rappelle l'hôtel de l'Uetliberg près Zurich et non une caserne, mais le dessin mérite tout éloge.

Ce projet, comme *Mars*, gagnerait à être retourné en changeant l'orientation de 180 degrés.

Le devis de 350 000 fr. est basé sur des prix au mètre carré variant de 100 à 150 et 200 fr., suivant les parties du bâtiment.

Le cube fait par nous est de 40 837 mètres et nous pensons devoir lui appliquer le prix de 16 fr., ce qui fait 653 400 fr.

D. *In extremis*. Ce bâtiment, orienté à l'est, présente une idée qui n'a pas été appliquée par beaucoup de concurrents et qui est également fort admissible.

La division tactique est bonne, mais il y a d'autres défauts capitaux qui sont:

Beaucoup trop d'étages, trois au-dessus du rez-de-chaussée, plus les combles pour le cas du logement de 774 hommes.

Toutes les latrines sont au rez-de-chaussée, même celle du service spécial prévu pour la nuit; celles de jour sont, en outre, à l'extérieur du bâtiment.

Les fenêtres sont trop petites et l'élévation d'un aspect peu en rapport avec l'usage du bâtiment.

Le devis se monte à 31 117 mètres cubes à 10 fr., soit 311 117 fr., avec les imprévus, abords, accessoires, honoraires d'architecte, cela porte le tout à 360 000 fr.

Ce prix nous semble devoir être augmenté de 150 000 fr., attendu que ce bâtiment ne serait pas exécutable à moins de 15 fr. le mètre cube.

D². Un soldat suisse. Ce projet a aussi du bon et du mauvais, mais, quoique se présentant avec une certaine simplicité et séduisant assez *au premier abord*, nous pensons que les défauts dominent les qualités.

Les terrassements ne sont pas suffisamment indiqués; quelques erreurs de construction sont aussi à signaler.

La répartition des hommes est peu régulière et les tambours, trompettes et sous-officiers sont trop groupés.

Les capitaines devraient avoir chacun une chambre.

Le couloir intérieur sera par place mal éclairé et les lavabos sont mal placés.

Le devis de 410 190 fr. semble trop faible.

Après ces détails plus ou moins complets sur sept projets à bâtiments uniques, indiquons rapidement encore quelques points frappants dans les treize autres.

Mitraille ressemble, comme disposition, à Brique et fer, mais a, comme nous l'avons dit déjà, un étage sur toute son étendue. Cela devient donc un bâtiment unique, mais très dispendieux, ayant beaucoup de place perdue et, malgré cela, des défauts marquants, comme d'avoir toute une compagnie de 125 hommes dans une mème chambre.

L'armée est le pilier de notre liberté met tous les tambours et trompettes dans la même chambre avec 17 lits de malades; il a d'autres dispositions aussi peu justifiables. Il y a deux bâtiments, un à chaque côté de la place.

Caserne est un vaste bâtiment à quatre étages.

Patria nous transporte en plein style de casernes de grande ville des pays d'Outre-Rhin, sans, pour cela, être quelque chose de beau.

A la 1^{re} division est une reproduction de la caserne du prince Eugène, à Paris.

Miles est peu facile à comprendre et présente une écurie qu'on prendrait facilement pour une demi-lune, remise de locomotives.

Caporal séduit au premier abord, mais est beaucoup trop grandiose, coûterait au moins 800 000 fr. si ce n'est davantage. La façade est bonne et bien rendue.

Quant aux autres projets, nous n'en parlerons pas, afin de ne pas abuser de votre patience et ne pas risquer de voir la discussion s'égarer trop.

CHAPITRE V

Discussion générale et conclusions.

Notre commission n'est point un jury officiel et ne dispose pas de prix à distribuer aux concurrents.

Elle pourrait donc se passer de vous présenter des conclu-

sions et se borner à avoir introduit la question par le modeste travail qu'elle vient de vous présenter.

Mais il nous a semblé que vous pouviez attendre davantage de nous et que nous devons aussi, sans trancher la question, voir un peu quelles conclusions on peut tirer de l'examen du concours qui vient d'avoir lieu.

Recommanderons-nous une des trois classes de projets dont nous avons parlé plus haut, à l'exclusion des deux autres et fixerons-nous dans cette classe un projet qui serait pour nous le lauréat?

Non, mais nous discuterons chacun des trois groupes dans lesquels nous avons classé les 31 études déposées.

Les bâtiments uniques à rez-de-chaussée sur presque toute leur étendue, avec lumière venant en grande partie d'en haut, nous semblent devoir être au point de vue économique, la solution qui aura le plus de chance de se rapprocher du chiffre posé dans le programme, sans cependant pouvoir l'atteindre.

En passant par-dessus l'inconvénient d'un casernement dans lequel tout serait excessivement groupé et par-dessus l'inconvénient des toits successifs, inconvénient qui n'est pas grand pour plusieurs d'entre nous, en sacrifiant franchement l'idée de l'aspect architectural, c'est-à-dire en renonçant au type admis pour casernes, nous pensons qu'on devrait entrer couragement dans cette voie.

Dans ce cas-là ce serait *Brique et fer*, plus étendu et corrigé comme nous l'avons indiqué, auquel nous donnerions la préférence.

Si, au contraire, il nous était permis de mettre les idées d'économie de côté et de ne nous placer qu'au point de vue tactique, nous aborderions avec plaisir le *Quartier militaire* qui a des avantages considérables.

Ces avantages ont été discutés par votre commission et tous les ont reconnus en principe; nous les avions tous signalés et énumérés dans nos séances quand a paru un article dans le numéro 177 de la Feuille d'avis de Lausanne, du 29 juillet 1879 qui résumait si bien notre manière de voir à cet égard, que nous ne pouvons nous empêcher de le reproduire ici, pensant que la rédaction de ce journal ne nous en voudra pas de profiter ainsi de son travail. Ce jugement nous était d'autant plus précieux qu'il n'émane d'aucun des membres de votre commission; mais laissons parler le journal cité:

« De même que l'auteur de l'article publié dans votre numéro du 24 juillet au *sujet des plans présentés au concours pour la construction de la caserne de la Ire division, j'ai été frappé du peu de cas que la plupart des concurrents font des exigences militaires. On voit dans plusieurs des projets des chambrées ayant un nombre de lits ne correspondant en aucune manière au fractionnement tactique de la compagnie. Plusieurs casernes, il est vrai, ont été construites sans qu'on ait eu égard à ce fractionnement, mais c'est là un défaut grave que nous devons éviter avant tout dans la construction de notre caserne. Nous devons faire en sorte d'introduire dans ce nouvel établissement militaire tout ce qui peut faciliter le service; or, le logement de la troupe en nombre correspondant au fractionnement régulier de la compagnie est, à ce point de vue, d'une très haute importance.

» Il paraît non moins important que les officiers de troupe

soient logés avec leurs hommes, c'est-à-dire placés auprès de leur compagnie pour faciliter leur service et assurer une bonne surveillance. Les officiers d'état-major et les instructeurs doivent au contraire être logés à part, afin de ne pas donner lieu par leur présence au milieu de la troupe à des conflits d'autorité avec ses chefs immédiats. Pour cela encore il est bon que chaque compagnie ait une place à part, c'est-à-dire qu'elle soit séparée d'une autre, soit par la différence d'un étage, soit par l'un des axes principaux du bâtiment.

- » Les salles de police et les cachots doivent être attenants au corps de garde pour la surveillance à exercer sur les hommes en prison.
- » La cantine doit être assez grande pour réunir à table tous les hommes du bataillon; or, bon nombre des cantines des projets exposés sont, à cet égard, complètement insuffisantes.
- » Une grosse question que l'autorité militaire aura à trancher est celle de la préférance à donner au quartier militaire ou à la caserne renfermant tous les services. Nous n'hésitons pas à donner la préférence au quartier, pour les motifs suivants:
- » Une caserne destinée à être habitée toute l'année, doit autant que possible abriter tous ses services sous le même toit, afin que la troupe n'ait pas à sortir fréquemment du bâtiment dans la mauvaise saison. Là est le seul avantage de la caserne sur le quartier; or, pour nous, cette supériorité disparaît, puisque notre caserne doit être inhabitée en hiver.
- » Les avantages du quartier sur la caserne sont nombreux et surtout importants pour le soldat-citoyen. En voici l'énumération :
- » Dans un quartier, tout en étant soumis à la même discipline, l'homme a plus de liberté, il est plus maître de ses mouvements, il a plus d'indépendance tout en restant sous l'œil de ses chefs. Il est plus facile d'arriver à une distribution pratique et commode par le fait d'une séparation bien tranchée des différents services. Les cuisines, la cantine et les réfectoires étant à distance des logements de la troupe, ne peuvent communiquer à ceux-ci ces odeurs de victuailles qui, à la longue, pénètrent un bâtiment et dont il n'est plus possible de le débarrasser.
- » Il y a moins de confusion dans le logement de la troupe et des officiers.
- » Autour de chaque service, il est plus facile de grouper ce qui en dépend, simplement et avec ordre.
- » Si, dans l'avenir, des modifications deviennent nécessaires, il est bien plus facile de les introduire dans des bâtiments séparés que là où tout est réuni entre quatre murs, car on ne peut toucher à un service sans en désorganiser un autre.
- » Les bâtiments moins longs, moins profonds, laissent pénétrer plus largement l'air et la lumière.
- » Le quartier a donc ce grand avantage sur la caserne, c'est qu'il est plus hygiénique, les bâtiments ayant plus de façades, baignent mieux dans l'air, ils se ventilent mieux. Ce côté de la question est d'une haute importance lorsqu'il s'agit de logement d'une troupe où forcément les chambres doivent être petites comparativement au nombre d'hommes qu'elles doivent contenir.
- » Nous comprenons la caserne abritant tous les services sous un même toit, dans une ville où la place est rare et chère; elle ne se comprend plus en rase campagne où ce motif n'existe pas. On renoncerait sans aucune compensation à des avantages dont il serait absurde de ne pas profiter. »

Ce que vous venez d'entendre est l'expression exacte de notre pensée.

Mais, reconnaissons-le, ces quartiers militaires construits non pas comme des baraques, mais conformément au programme, en bâtiments solides et de bon goût, coûteront plus que le système précédent et coûteront très probablement aussi davantage que le bâtiment unique.

Cependant, vu le peu d'importance de chacun de ces bâtiments pris isolément, on peut faire des économies de décoration qui ne seraient pas possibles avec des constructions plus monumentales.

Si ce système de quartier militaire pouvait être admis et puisque le terrain ne se prête pas à l'application du carré du genre de Fortiter in re ou de Tête de Bellone, nous nous prononcerions franchement pour l'adoption du projet Morat, modifié et simplifié, comme nous l'avons indiqué et cela à l'exclusion des autres.

Enfin, si l'on ne veut pas aborder la nouveauté proposée par Brique et fer et S. H. E. D. et que l'on n'ose pas, à cause de la dépense, aborder ce quartier militaire solide, ou enfin que l'on ne veuille pas avoir recours aux baraques de constructions plus ou moins légères, il faudra adopter le bâtiment unique, sauf à en sortir quelques dépendances de peu d'importance, et dans ce cas nous aurons le choix entre Mars, Honneur et Patrie et Pompon.

Les deux premiers représentent les bâtiments en entier sur une ligne; le troisième un bâtiment à ailes.

Les premiers simplifient la répartition, le troisième rend l'aspect extérieur meilleur et diminue les terrassements.

Quant à la majorité de la commission, c'est-à-dire trois membres, elle désirerait vivement que le quartier militaire pût être admis; les deux autres se plaçant d'une manière absolue au point de vue économique se prononcent pour le bâtiment unique.

Ainsi arrêté à Lausanne, le 30 juillet 1879 et signé le 12 août 1879.

Pour la commission,

Le rapporteur,

J.-J. LOCHMANN, ingénieur.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

A la veille de lire ce rapport à notre Société, nous avons eu connaissance du prononcé du jury et nous regrettons qu'il n'ait tenu aucun compte des projets des quartiers militaires qui étaient cependant autorisés par l'art. 3 du programme.

Nous sommes également surpris qu'on n'ait pas jugé convenable de distribuer la totalité de la somme affectée au prix.

La répartition de cette somme, du reste déjà assez légère, pouvait être laissée à l'appréciation du jury, mais elle devait être distribuée, dès le moment qu'elle était promise aux concurrents.

Le fait n'est du reste pas nouveau, et s'est déjà produit précédemment, et plusieurs techniciens se sont tenus pour cette raison en dehors du concours.

Lausanne, le 12 août 1879.

J.-J. L.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la communication suivante:

Au Comité de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes à Lausanne.

Messieurs,

Dans le précédent bulletin de juin 1879 de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes il a paru une notice de M. l'architecte Reverdin sur notre regretté confrère et ami M. Francis Gindroz, laquelle en rappelant ses incontestables mérites et œuvres diverses place au nombre de ces dernières les plans qu'il a produits pour l'hôtel Beau-Rivage à Ouchy qui, dit cette notice, ont été exécutés quelque peu modifiés.

Sans vouloir en aucune façon amoindrir les mérites de M. Gindroz nous nous devons cependant à nous-mêmes ainsi d'ailleurs que nous y ont engagé quelques amis, de rétablir les faits dans leur réalité en rappelant que si, en effet, après une prolongation d'un mois accordée à sa demande du terme fixé primitivement pour la remise des plans du concours, les siens seuls n'étant pas achevés pour l'époque fixée primitivement, il a obtenu le premier prix, son projet n'a néanmoins pu être utilisé à raison de la minime hauteur au-dessus du quai au bord du lac à laquelle il plaçait son rez-de-chaussée inférieur et à cause aussi d'autres dispositions inadmissibles dans les distributions intérieures.

Chargés d'élaborer des projets pour la construction du bâtiment et de ses abords nous avons cherché, mais inutilement, à faire entrer dans notre travail quelques éléments du plan de M. Gindroz. Ces projets ont été bien sérieusement examinés et discutés par le conseil de la Société immobilière d'Ouchy qui a reconnu, ce que tous ses membres affirmeront, que le nôtre seul, quoique primé en second, devait avec quelques modifications être exécuté, ce qui a eu lieu en effet.

A l'appui de cette rectification que nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir insérer dans le prochain bulletin, nous tenons à la disposition des membres de notre Société d'ingénieurs et architectes les deux projets dont nous parlons; l'un, Times is money, de M. Gindroz, primé en premier; l'autre, Ubi bene, ibi est patria, de nous, primé en second.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

E. BERTOLINI, arch. — Achille DE LA HARPE, arch.

Lausanne, le 15 août 1879

En vente chez Georges Bridel éditeur à Lausanne.

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

DES GENEVOIS ET DES VAUDOIS

Par A. DE MONTET

Deux volumes in-8. — Prix: 14 francs.

Envoi franco contre remboursement.